

LA CFE-CGC OBTIENT DES AVANCÉES SUR LE DEPLOIEMENT

LES CHIFFRES

 **1000**

C'est le nombre de personnes qui se verront positionnées sur un emploi cadre.

 **0**

Aucun salarié ne passera d'un statut cadre vers un statut non-cadre.

 **3000**

C'est le nombre de salariés qui verront leur rémunération repositionnée par rapport au Salaire minimum hiérarchique.

 **1035**

C'est le nombre total de FDE déployées (en tenant compte des fiches à plusieurs niveaux).

Lors de la commission paritaire du 23 novembre, la CFE-CGC est intervenue pour clarifier certains dysfonctionnements et réclamer des avancées pour améliorer le déploiement auprès des salariés.

La direction nous a entendu et a convoqué une commission paritaire Extra ce mercredi 29/11.

➤ **DEMANDE CFE-CGC :**

La FDE (Fiche Descriptive de l'Emploi) ainsi que la cotation sur laquelle le salarié sera affecté, doivent être communiquées de manière **individuelle avant la fin de l'année.**

➤ **RÉPONSE DIRECTION :**

La FDE attribuée à chaque salarié ainsi que la cotation associée seront notifiées dans « MyPeopleDoc » **Mi-Décembre**. Un lien associé renvoyant vers le job catalog sera également disponible.

Pour les salariés n'ayant pas accès au coffre-fort électronique, un courrier ad hoc leur sera envoyé.

➤ **DEMANDE CFE-CGC :**

La CFE-CGC demande également la mise en place dès janvier 2024 d'un processus « **vie série** » paritaire.

➤ **RÉPONSE DIRECTION :**

Une présentation sera faite au **plus tard en JANVIER** aux membres de la commission paritaire quant à la mise en œuvre d'un **comité de gouvernance** permettant la gestion des évolutions des FDE en vie série.

INFOS !

La période de réclamation via lettre recommandée débutera

Le 31 janvier 2024.

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

